

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2022/2023

Conseil d'Administration N° 5 du 28/11/2022

Date de convocation : 16/11/2022

Présidence de : M. HOURIEZ

Qualité	Titulaires			Suppléants				
	Nom	P	A	E	Nom	P	A	E
Administration								
Chef d'établissement	M. HOURIEZ	X						
Principale adjointe	Mme PARAÏK	X						
Gestionnaire	Mme THÉVENIN	X						
CPE	Mme PERRIER	X						
Directeur Segpa	Mme LOUINEAU	X						
Elus locaux								
Collectivité de rattachement	Mme AUBIN-SICARD			X				
	M. FAVREAU		X					
Commune siège	Mme RAVEZ (BARREAU)	X						
Commune siège	Mme REYNAUD			X				
Personnalité qualifiée								
Total: 6								
Personnels de l'établissement								
Personnels d'enseignement	Mme LATTEUX	X						
	Mme DUFILS	X						
	Mme ETIENNE	X						
	Mme HAZE	X						
	Mme DEVANNE	X						
	M. AL-HUSSEINI	X						
	Mme MAILLET	X						
Pers admin, techn et ouvriers, sociaux et de sante	Mme BENSID	X						
	Mme REDON	X						
	Mme JAULIN BAUDRIER		X					
Total: 9								
Parents d'élèves et élèves								
Elus parents d'élèves	M. IDIER	X						
	Mme BILLAUD			X				
	Mme RIGAL			X				
	Mme MANCEAU	X						
	M. LE SOUDER			X	M. MORICET	X		
	Mme SIAUVE	X						
	M. MARTIN	X						
Elèves	ATHIEL Timéo	X						
	OUANGARA Alidji		X		MALASSENE Youness	X		
	BAUDOIN-LAMENTOUR Jules	X						
Total: 8								
Total cumulé : 23								

Table des matières

1. Présentation de l'ordre du jour	3
2. Approbation du PV de la séance du 11/10/2022.....	3
3. Installation du CA et des différentes instances.....	3
4. Règlement intérieur du CA.....	3
5. Budget 2023.....	3
6. DBM pour vote 2022.....	6
7. Contrats et conventions.....	6
8. Evaluation de l'établissement.....	8

Constatant que le quorum est atteint, M. Houriez président du CA, ouvre la séance à 18h02. 23 membres sont présents.

Secrétaire de séance : Mme Paraik

1. Présentation de l'ordre du jour

M. Houriez présente l'ordre du jour.

2. Approbation du PV de la séance du 11 octobre 2022

M. Houriez soumet au vote le procès-verbal du CA du 11/10/2022.

APPROBATION DU PV

VOTANTS: 22	POUR: 22	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

Arrivée de Mme Louineau à 18H06

3. Installation du CA et des différentes instances

M. Houriez présente les différentes instances et commissions mises en place et précise les membres titulaires et suppléants pour chacune de ces instances.

4. Règlement intérieur du CA

M. Houriez présente rapidement le règlement intérieur du CA, inchangé depuis 2 ans

PROTOCOLE ANTI-HARCELEMENT

VOTANTS: 23	POUR: 23	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

5. Proposition de budget 2023

M. Houriez fait une présentation du contexte dans lequel le budget 2023 est élaboré.

Le budget est construit à partir de la dotation du Conseil Départemental. En 2022, cette dotation avait été très diminuée pour inciter les collèges à utiliser leurs fonds de roulement, très élevés pour certains établissements. L'équilibre du budget 2022 a été réalisé avec un prélèvement de 47 316€ sur les fonds disponibles, ponction importante sur le FDR.

En 2023, l'évolution incertaine des coûts de l'énergie (électricité + gaz) limite les possibilités financières de l'établissement. Le budget est un acte de prévision et d'autorisation. Il est suivi du compte financier qui fera le constat de ce qui a été réellement dépensé. Le but de cette présentation est de poser les choses et les chiffres de manière totalement transparente.

Les prévisions d'augmentation des coûts de l'électricité et du gaz sont très incertaines. Selon une estimation du Sydev, l'établissement doit prévoir une multiplication par 2 de sa facture de gaz de 2022 pour 2023 et par 2.5 pour la facture d'électricité. La dotation du CD prévoit 91 000€, sur les 170 237€ attribués au collège, « destinés à financer les dépenses supplémentaires liées à l'énergie pour l'année 2023 ». Le budget devrait donc être réalisé avec 79 237€ de dotation pour l'année 2023. Cependant, la facture énergétique (gaz + électricité) à elle seule, toujours selon les prévisions du Sydev, est estimée à 149 780€. Avec les 91 000€ prévus par le CD, le collège

devrait inscrire 58 780€ sur les deux lignes électricité + gaz, et fonctionner avec 20 457€. Ce qui n'est pas possible. Un des principes budgétaires n'est donc pas respecté pour le budget 2023, le principe de sincérité. Le chef d'établissement indique qu'il reconnaît l'effort financier fait par la collectivité de rattachement pour financer les fluctuations annoncées du marché de l'énergie mais que cet effort peut ne pas suffire. La pédagogie ne doit pas trop être pénalisée par l'envolée des prix énergétiques.

Mme Thévenin, présente le budget. Le service AP s'élève à 69 506.11€, une légère diminution par rapport à 2022 (-3 000€) mais les montants inscrits au budget 2023 pour la pédagogie correspondent à minima aux dépenses constatées fin 2022. Le collège a la chance d'être dans une zone urbaine et de pouvoir participer à des activités culturelles sans avoir de transport à payer. Les voyages n'ont pas été encouragés afin de ne pas prendre la part des accompagnateurs sur la dotation.

Mme Maillet, professeure, demande si les voyages n'ont pas été autorisés. Ils n'ont pas été encouragés et il n'y en a pas eu cette année, sauf le séjour à Longeville pour les 6^è. L'absence de voyage ne fait pas faire d'économies au collège mais permet d'éviter des dépenses.

Mme Haze, professeure, demande pourquoi il y a un déséquilibre de 18 000€ alors qu'on parle d'un prélèvement de 5 000€ pour équilibrer le budget. Mme Thévenin explique que les 13 000€ d'écart correspondent aux écritures d'amortissements qui n'ont pas d'incidence sur la trésorerie, seulement sur le résultat prévisionnel.

M. Al-Husseini, professeur, demande un comparatif du budget 2022-2023 en technologie, ce qui a été dépensé dans cette matière. Mme Thévenin répond qu'elle n'a pas fait ce comparatif, que les dépenses pédagogiques sont globalisées depuis plusieurs années maintenant.

Mme Dufils, documentaliste, est étonnée de la baisse importante des crédits attribués au CDI, alors que les projets sont très nombreux. Mme Thévenin précise que ces projets ne sont pas pris sur cette ligne mais sur la ligne projets pédagogiques.

Mme Haze remarque l'importance des crédits Equipements sportifs pour la location des installations sportives (piscine, gymnase, plateaux...), crédits subventionnés par la collectivité de rattachement.

M. Al-Husseini demande pourquoi il n'y a pas une individualisation par matière des crédits pédagogiques. M. Houriez explique que la réforme du cadre budgétaire et comptable en 2012 incite à globaliser ces crédits ce qui permet de travailler par projets pédagogiques discutés avec le chef d'établissement.

Mme Thévenin poursuit la présentation du budget par chapitre.

La diminution du chapitre VE tient surtout à la disparition de l'inscription au budget de l'Aide départementale à la demande de l'agent comptable.

Le chapitre SBN, bourses est en diminution. Mme Etienne, professeure, demande si on peut expliquer cette baisse importante des élèves boursiers en 2023. Mme Thévenin répond qu'elle a du mal à l'expliquer. Le service gestion a déployé tous les moyens en son pouvoir pour informer et inciter les familles à faire une demande de bourses. Pour les élèves déjà inscrits au collège et boursiers en 2022, les relances ont été faites. Pour les nouveaux élèves, il est plus difficile de savoir s'ils peuvent avoir droit aux bourses mais des messages ont été mis sur le site du collège et un mail a été envoyé à chaque famille pour rappeler les dates de la campagne de bourses. On note une baisse importante des boursiers taux 3, ceux qui ont le maximum d'aide, qui touche les familles dont les revenus sont les plus bas. Pour les fonds sociaux, Mme Thévenin explique qu'elle a beaucoup de mal à avoir un retour des dossiers envoyés aux familles les plus en difficultés.

M. Idier, parent d'élève, dit que l'on constate une fracture dans notre société entre les plus précaires qui sont peut-être éloignés de l'outil informatique et que beaucoup ne cherchent pas à bénéficier des aides dont ils peuvent avoir droit. C'est un problème sociétal.

M. Moricet, parent d'élève, pense que pour certains parents il est compliqué d'entrer au collège pour demander de l'aide. Mme Manceau, parent d'élève demande si un accompagnement est proposé aux familles pour les demandes de bourses. Mme Thévenin répond que oui. Elle-même et sa collègue surtout, accompagnent les familles par téléphone, guident les familles pour faire la démarche en direct avec elles.

M. Al-Husseini, professeur demande ce que risquent les familles en cas de non-paiement. La procédure prévoit un envoi des impayés chez l'huissier en fonction du montant dû.

M. Thévenin explique le chapitre ALO et revient sur la non sincérité des montant inscrits en dépenses pour la viabilisation. Au moment de la réalisation de la proposition de budget 2023, le principe de sincérité aurait voulu que le collège inscrive 149 780€ au total pour le gaz et l'électricité. Inscrire ce montant n'était pas possible pour pouvoir fonctionner normalement. Des dépenses sont indispensables pour assurer la sécurité de tous dans l'établissement (contrats de maintenance) et pour assurer les réparations et petits travaux nécessaires à la bonne marche de l'établissement. Mme Thévenin précise qu'elle ne doute pas que la collectivité soutiendra les établissements scolaires en cas de difficultés concernant la viabilisation.

Service SRH. Mme Thévenin explique le calcul du service SRH. Mme Thévenin explique l'augmentation des tarifs en septembre 2022, souhaitée par la collectivité, pour faire face à la forte augmentation des tarifs des produits alimentaires et pour répondre aux demandes de la loi Egalim qui oblige les établissements scolaires à servir un pourcentage de produits biologiques et de produits sous SIQO.

M. Idier demande quel va être le prix du repas en 2023, va-t-il y avoir une augmentation ? Mme Thévenin ne sait pas, c'est la collectivité qui fixe le montant des repas. Cela dépendra sans doute de l'augmentation des prix alimentaires.

Un parent demande à quoi correspond le reversement à la collectivité ? Mme Thévenin précise qu'il s'agit de l'ancien FARPI (Fonds académique de rémunération des personnels d'internat), utilisé par la collectivité pour la rémunération des personnels des collèges. Il correspond à 22.5% des recettes du service de restauration.

Mme Thévenin propose de passer au vote du budget prévisionnel 2023. Montant des crédits ouverts 505 143.11€ et prévisions de recettes 487 143.11€. Un résultat prévisionnel négatif, - 18 000€ correspondant à un prélèvement sur le fonds de roulement de 5 000€ et des écritures d'amortissements réels de 13 000€. Le fonds de roulement disponible, après prélèvement est estimé à 110 721.34€. En retirant les stocks, les créances douteuses, celui-ci passe à 101 631.05€. Si on considère que l'établissement doit avoir à disposition l'équivalent de 60 jours de fonctionnement, le fonds de roulement réellement disponible passe à 37 430.64€.

M. Al-Husseini demande ce que sont les créances douteuses. Mme Thévenin répond qu'il s'agit de créances que l'établissement n'est pas certain de recouvrer.

Mme Thévenin précise qu'avec les années « covid », le montant d'une journée de fonctionnement est tombé aux alentours de 1000€, du fait de la baisse des dépenses de l'établissement. Actuellement ce montant est plus proche des 1300€ que des 1000€, ce qui impacte le montant du fonds de roulement réellement disponible.

M. Idier, parent d'élève, souhaite exprimer le fait que nous vivons dans une société décadente et en tant que parent, il remarque l'impact de cela sur les enfants. Ce budget est un moindre mal selon lui mais « choisir le moindre mal, c'est toujours choisir le mal ».

M. Al-Husseini, professeur, interroge sur l'entretien du matériel, des robots en technologie et demande sur quel budget doit-on prévoir cet entretien. Mme Thévenin précise que le robot en question n'était plus utilisé depuis quelques années par les anciens professeurs de technologie et qu'il faut voir précisément ce qu'il convient de faire. M. Houriez, demande à M. Al-Husseini de monter un projet, de budgéter avec précision ce projet afin d'estimer son impact financier.

Présentation de l'état des emplois (constatation 2021)

Il est proposé de passer au vote de la proposition de budget.

VOTE DU BUDGET 2023

VOTANTS: 23	POUR: 22	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 1
-------------	----------	-----------	----------------

Il est demandé au membre du CA de voter la délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés, contrats et conventions

VOTE DE LA DELEGATION AU CE

VOTANTS: 23	POUR: 23	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

Départ de Jules Baudoin Lamentour et de Mme Ravez.

6. DBM budget 2022 :

Il est proposé aux membres du CA d'autoriser un prélèvement sur les fonds disponible d'un montant de 6 600€. 5 000 pour abonder les lignes gaz et électricité et 1600€ pour l'achat d'une table en inox au service de restauration.

VOTE DBM N°5 2022

VOTANTS: 21	POUR: 21	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

M. Manceau, parent d'élève demande s'il est possible de faire appel au FCSH (fonds commun des services d'hébergement) pour cet achat. Mme Thévenin répond que l'établissement doit de toute façon payer la facture pour ce genre d'achat et demander une subvention ensuite.

7. Contrats et conventions

M. Houriez présente les diverses conventions soumises à l'autorisation de signature aux membres du CA.

Challenge Marilou Duringer concernant la section scolaire football.

CONVENTION MARILOU DURINGER

VOTANTS: 21	POUR: 21	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

Convention avec l'Association Planète Sciences Vendée pour l'organisation d'un atelier robotique sur le temps périscolaire au collège.

CONVENTION ASSOCIATION PLANETE SCIENCES

VOTANTS: 21	POUR: 21	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

Convention de partenariat avec l'Association des Librairies Indépendantes en Pays de Loire, projet Jeunes en librairie.

CONVENTION AVEC L'ALIP

VOTANTS: 21	POUR: 21	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

Convention avec l'AMAQY (Association des Maisons de quartier Yonnaises) :

CONVENTION AVEC L'AMAQY

VOTANTS: 21	POUR: 21	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

Convention d'accompagnement à la scolarité avec l'AMAQY.

CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

VOTANTS: 21	POUR: 21	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

Convention de stage avec un étudiant en STAPS.

CONVENTION DE STAGE ETUDIANT STAPS

VOTANTS: 21	POUR: 21	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

Convention de mise en réseau élèves des sections segpa des collèges yonnais et le lycée Rosa Parks.

CONVENTION DE MISE EN RESEAU SEGPA

VOTANTS: 21	POUR: 21	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

Mme Dufils demande si le lycée Branly intervient également cette année. Mme Louineau, directrice de segpa répond que le lycée interviendra en mars 2023.

Convention d'utilisation des équipement sportifs communautaires (utilisation de la piscine)

CONVENTION D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUTAIRES

VOTANTS: 21	POUR: 21	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

Mme Haze précise que les professeurs notent lorsqu'il y a des modifications (absences notamment) au programme fixé en début d'année. Ces informations sont remontées à la mairie. Mme Thévenin précise qu'elle demande aux enseignants de vérifier les heures facturées avant de valider le document.

Contrat de maintenance avec la société Turboself.

CONTRAT AVEC LA SOCIETE TURBOSELF

VOTANTS: 21	POUR: 21	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

Contrat de maintenance avec l'entreprise Froidservice85 pour la maintenance du matériel de restauration

CONTRAT AVEC LA SOCIETE FROIDSERBVICE85

VOTANTS: 21	POUR: 21	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

8. Auto-évaluation de l'établissement

M. Houriez rappelle comment a été préparé ce rapport. Il fait lecture des principaux points. Une évaluation externe devait être faite le vendredi 2 décembre par 2 Inspecteurs pédagogiques. Cette évaluation externe doit être reportée pour cause de maladie d'un des deux intervenants.

M. Houriez demande si les personnes présentes ont des questions. Mme Etienne, professeur, exprime le fait que le domaine 3, la communication au collège, n'a pas été suffisamment développé selon les personnels enseignants.

Aucune question diverse.

Fin de la séance à 19H49

Signatures :

Le Président



A blue ink signature of the President, F. Houriez, written over a circular stamp. The stamp contains the text 'COLLEGE LES GONDOLIERES' at the top, 'Le Principal' and 'F. HOURIEZ' in the center, and 'LA ROCHE-SUR-YON' at the bottom. The signature is a complex, cursive scribble.

La Secrétaire



A blue ink signature of the Secretary, La Principale adjointe, written over a circular stamp. The stamp contains the text 'COLLEGE LES GONDOLIERES' at the top, 'La Principale adjointe' in the center, and 'LA ROCHE-SUR-YON' at the bottom. The signature is a complex, cursive scribble.

Collège Les Gondoliers

MISE EN PLACE DES DIFFÉRENTES INSTANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2022-2023

Ce document a pour objectif de présenter aux membres du CA, titulaires et suppléants, les différentes prérogatives, ainsi que la composition de chaque instance. Lorsqu'ils en auront pris connaissance, les représentants élus se concerteront au sein de chaque groupe afin d'élire les membres, et suppléants lorsqu'il y en a, de ces différentes instances.

Les membres de ces instances sont élus parmi les titulaires et suppléants du CA.

Pour rappel, le conseil d'administration vote le projet d'établissement, adopte le règlement intérieur, organise le temps scolaire et les modalités de la vie scolaire, organise l'ouverture de l'établissement sur son environnement extérieur, répartit les dotations horaires, établit un rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement, donne son avis sur les ouvertures et fermetures de classes et le choix des manuels, il vote le budget et le compte financier de l'établissement...

Il est constitué de 30 personnes et est composé de membres de droit et de membres élus

- ◆ Le chef d'établissement, M. HOURIEZ
- ◆ La principale adjointe, Mme PARAİK
- ◆ la gestionnaire, Mme THÉVENIN
- ◆ La directrice de Segpa, Mme LOUINEAU
- ◆ la CPE, Mme PERRIER
- ◆ Deux représentants du conseil départemental, Mme AUBIN-SICARD et M. FAVREAU
- ◆ Deux représentants de la commune, Mme RAYNAUD et Mme BARREAU
- ◆ 1 personnalité qualifiée :

Les membres élus sont :

- ◆ 7 représentants des personnels d'enseignement et d'éducation
 - Mme ETIENNE - Mme DEVANNE - Mme LATTEUX
 - Mme DUFILS - M. AL HUSSEINI - Mme MAILLET
 - Mme HAZE
- ◆ 3 représentants des personnels ATT
 - Mme BENSID - Mme REDON - Mme JAULIN-BAUDRIER
- ◆ 7 représentants des parents d'élèves
 - Mme BILLAUD - M. IDIER - M. LE SOUDER
 - Mme RIGAL - Mme MANCEAU - Mme SIAUVE
 - M. MARTIN
- ◆ Trois représentants des élèves :
 - ATHIEL Timéo - OUANGARA Alidji - BAUDOUIN-LAMENDOUR Jules

La Commission Permanente (CP)

La commission permanente instruit les questions soumises à l'examen du conseil d'administration (Dotation Globale Horaire, organisation en classes et groupes d'élèves, organisation du temps scolaire...). **Il s'agit principalement de préparer les organisations pédagogiques pour le CA.**

Elle n'a pas de pouvoir de décision mais elle prépare le conseil d'administration.

Ses membres sont élus parmi les membres du conseil d'administration.

- Ce sont :
- ◆ Le chef d'établissement et son adjoint ou le directeur de SEGPA
 - ◆ la gestionnaire,
 - ◆ ainsi que les membres suivants :

	Titulaires	Suppléants
Trois représentants des personnels d'enseignement et d'éducation	1. Mme DUFILS 2. Mme ETIENNE 3. Mme HAZE	1. Mme BREGEON 2. M. AL HUSSEINI 3. Mme LATTEUX
Un représentant des personnels ATT	1. Mme REDON	1. Mme JAULIN-BAUDRIER
Trois représentants des parents	1. Mme MANCEAU 2. M. MARTIN 3. Mme SIAUVE	1. 2. 3.
Un représentant des élèves	1. OUANGARA Alidji	1. MALASSENE Youness
Un représentant de la collectivité : Conseil départemental	1.	

Calendrier et périodicité des réunions :

La commission permanente se réunit en amont du CA chaque fois que nécessaire (questionnements pédagogiques). Pour des questions de délais 10 jours d'écart entre CP et CA sont envisagés

Pour cette année et de manière prévisionnelle (dates à confirmer) :

	CA N°1	CP N°1	CA N°2	CA N°3	CA N°4
Dates prévisibles					

Le conseil de discipline

Il est saisi par le chef d'établissement. La traduction d'un élève devant le conseil de discipline correspond à un manquement grave aux règles de vie de l'établissement, à l'atteinte de personnes et de bien. Il peut prononcer l'ensemble des sanctions autorisées par la loi (avertissement, blâme, exclusion temporaire ou définitive ou avec sursis ou non).

Il comprend :

- ◆ le chef d'établissement, et son adjoint ou le directeur de SEGPA
- ◆ la gestionnaire,
- ◆ la CPE,
- ◆ ainsi que les membres suivants :

	Titulaires	Suppléants
4 représentants des personnels d'enseignement et d'éducation	1. Mme ETIENNE 2. Mme SAVARY 3. Mme DEVANNE 4. M. AL HUSSEINI	1. M. RABALLAND 2. Mme JEAN 3. M. ANTON-GALLO 4. M. PILLENIERE
Un représentant des personnels ATT,	1. Mme BENSID	1. Mme REDON
Trois représentants des parents,	1. Mme MANCEAU 2. M. MARTIN 3. Mme THAREAU-GUEYE	1. 2. 3.
2 représentants des élèves,	1. BAUDOUIN-LAMENDOUR Jules 2. MALASSENE Youness	1. ATHIEL Timéo 2. PEGEOT Maël

Calendrier et périodicité des réunions : **Chaque fois que nécessaire et décidé par le CE !**

La commission éducative

Elle se substitue à la commission de vie scolaire avec un renforcement de son rôle. Elle participe notamment à la recherche d'une réponse éducative personnalisée pour des élèves dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement. Elle assure, par ailleurs, le suivi de l'application non seulement des mesures de prévention et d'accompagnement, mais également des mesures de responsabilisation.

La composition ainsi que les modalités de fonctionnement ont été arrêtés lors du conseil d'administration du 26 novembre 2015

Elle comprend :

- ◆ Le chef d'établissement, et son adjoint ou le directeur de SEGPA

- ◆ La gestionnaire

- ◆ la CPE

- ◆ ainsi que des membres invités selon la situation

Calendrier et périodicité des réunions : Chaque fois que nécessaire et décidé avec l'équipe éducative

	Titulaires
2 représentants des enseignants	1. Mme SAVARY 2. M. ANTON GALLO
2 représentants des parents	1. M. MARTIN 2. Mme THAREAU-GUEYE

La commission hygiène et sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Elle a un rôle consultatif. Elle a pour rôle de promouvoir la formation à la sécurité, de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement, d'effectuer un suivi permanent de l'établissement et analyser les risques à combattre.

Il n'y a pas de suppléants pour cette instance.

Elle comprend :

- ◆ le chef d'établissement, et son adjoint ou le directeur de SEGPA

- ◆ la gestionnaire, et la CPE

- ◆ ainsi que des membres invités selon l'ordre du jour

	Titulaires
2 représentants des enseignants	1. M. RABALLAND 2. Mme HAZE
2 représentants des parents,	1. M. IDIER 2. M. REMAUD
1 représentant ATT	1. Mme BENSID
2 représentants des élèves	1. SOKO Martha 2. PEGEOT Maël
1 représentant de la collectivité	1.

Calendrier prévisionnel des réunions :

	CHSCT N°1	CHSCT N°2	CHSCT N°3
Dates prévisibles			

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)

Il constitue une instance de réflexion, d'observation et de veille qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière de prévention, d'éducation à la citoyenneté et à la santé, intégré au projet d'établissement. Il n'y a pas de suppléants pour cette instance

Il comprend :

- Le chef d'établissement, et son adjoint ou le directeur de SEGPA
- La gestionnaire
- La CPE

	Titulaires
2 représentants des enseignants	1. Mme DUFILS 2. Mme DEVANNE
2 représentants des parents	1. M. REMAUD 2. M. MARTIN
1 représentant ATT	1. Mme LORIEAU
1 représentant des élèves	1. OUANGARA Alidji

Calendrier prévisionnel des réunions :

	CESC N°1	CESC N°2	CESC N°3	CESC N°4
Dates prévisibles				

La commission fonds social

Le fonds social collégien sont des aides destinées à répondre aux difficultés des familles à faire face à des dépenses de scolarité et de vie scolaire de leur enfant. Il peut s'agir de tout ou partie des frais d'internat, de demi-pension, de transport, de sorties scolaires, d'achat de matériels de sport, de fournitures et manuels scolaires.

Elle comprend :

- le chef d'établissement, et son adjoint ou le directeur de SEGPA
- La gestionnaire
- La CPE
- L'assistante sociale

	Titulaires
1 représentant des enseignants	1. M. AL HUSSEINI
1 représentant des parents	1. Mme MANCEAU

Le conseil de vie Collégienne

Les conseils de la vie collégienne donnent la parole aux représentants des élèves afin d'impulser une nouvelle dynamique dans les collèges, de nouveaux projets, un meilleur fonctionnement d'établissement et du mieux-vivre pour les élèves. Des retours d'expériences sont présentés.

Cette nouvelle instance a été créée par le Conseil d'administration du 21/11/2017 et est régie par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République qui donne un sens éducatif à la participation des élèves

⇒ • Représentativité :

- le chef d'établissement, et son adjoint ou le directeur de SEGPA
- La CPE +1 AED

	Titulaires
10 représentants des élèves	1. 2. 3. 4. 5. 6. cf. liste jointe 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14.
2 représentants des enseignants	1. 2.
1 représentant des parents	1. M. REMAUD

ELEVES CVC 2022-2023

NIVEAU	Nom	Années mandat
5ème	Tom Tarassioux	2
	Ewen Chauvet	2
	Alice Veslazquiez	2
	Clémentine Vigouroux	2
	Noëline Gelineau	2
	Enzo Charrier Bruneau	2
	Alexis Sevaux	2
	Ylann Chevoleau	2
	Angèle Rouleau	2
	4ème	Ianis Athiel
Lucas Coudray		3
Shaolyn Held		2
Véra Loiseau		2
Océane Villalon		2
Louna Ndissima		2
Emmanuella Debay-- Kpotanme		2
Lucas Naveau		2
Anna Corbet		2
3ème		Timéo Athiel
	Zoé Boiliveau	3
	Chloé Balavoine	3
	Rosie Orhon	3
	Enzo Doussot	2
	Timéo Maret	1